



**PREFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan 2021 de la sécurité en Haute-Saône

Dossier de presse

Lundi 14 mars 2022



1

LES ATTEINTES AUX PERSONNES

2

LES ATTEINTES AUX BIENS

3

LA LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS

4

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

5

DES MÉTHODES RENOUVELÉES ET DES MOYENS RENFORCÉS

6

LA SÉCURISATION DES GRANDS ÉVÉNEMENTS DANS LE CONTEXTE COVID

1 Les atteintes aux personnes

Les atteintes aux personnes sont en hausse de 4,5 % (1613 faits contre 1543 en 2020).

1613 faits en 2021
1543 en 2020
1565 en 2019



Plus précisément :

- Les faits de violences physiques crapuleuses ont diminué, passant de 39 en 2020 à 36 en 2021, soit une baisse de 7,7 %.
- Les forces de l'ordre ont constaté une augmentation de 6,2 % des faits de violences non crapuleuses (959 en 2020 contre 1 018 en 2021).
- 169 faits de violences sexuelles avaient été constatés en 2020. Ce type d'infractions a évolué à la hausse, de 4,1 % avec 176 faits constatés en 2021. Les faits de viols ont augmenté légèrement avec 72 faits en 2021 contre 67 en 2020.

77,43 % des faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique ont été élucidés en 2021.

Zoom sur les violences conjugales et intrafamiliales, priorité en Haute-Saône

Le contexte particulier de la pandémie de Covid-19, qui s'est poursuivi en 2021, s'est accompagné d'une hausse continue des situations de violences intrafamiliales, et notamment conjugales.

En Haute-Saône, le nombre de plaintes déposées pour des faits de violences intrafamiliales passe de 641 en 2020 à 662 en 2021, soit une augmentation de 3 % du nombre de plaintes :

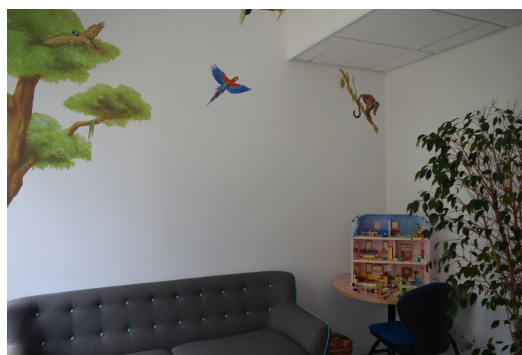
- En zone gendarmerie : - 21 % de plaintes (438, contre 557 en 2020 et 541 en 2019)
- En zone police Vesoul : + 50 % de plaintes (122 plaintes, contre 61 en 2020 et 77 en 2019)
- En zone police Héricourt : + 340 % de plaintes (102, contre 23 en 2020 et 9 en 2019)

La prise en charge des victimes a également augmenté grâce à la proactivité des différents partenaires qui se sont fortement mobilisés.

Ainsi :

- 978 situations ont été transmises à l'intervenante sociale police-gendarmerie contre 697 en 2020, soit une hausse de 281 situations. Cette hausse s'explique notamment par la transmission exhaustive de la totalité des plaintes, interventions et de tout signalement réalisé auprès des forces de l'ordre ainsi que la couverture nouvelle du secteur d'Héricourt.

- 80 femmes ont été reçues sur le volet soutien psychologique dans les permanences du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) à Vesoul, Gray, Luxeuil, Lure et Saint-Loup.
- 130 femmes victimes de violences ont été accueillies par la « Maison de Flora », accueil de jour du CIDFF, pour 464 entretiens individuels menés.
- 10 réunions du groupe de paroles « violences sexuelles » ont eu lieu et 16 réunions du groupe de paroles « enfants exposés aux violences conjugales » par le CIDFF.
- 70 femmes et 47 enfants ont été hébergés par le Service d'accompagnement de femmes en Difficulté (SAFED) ; avec un taux d'occupation du centre d'hébergement qui évolue de 70 % en 2020 à 82 % en 2021.
- En avril 2021, 2 places d'hébergement supplémentaires dédiées aux femmes victimes de violences ont été créées à Gray à la résidence sociale l'AFSAME. Ces nouvelles places font suite à l'appel à projet national « 1000 places pour les FVV ». Depuis septembre 2021, cet hébergement est accessible 24h/24h et 7J/7J.
- L'unité médico-judiciaire et d'aide aux victimes au Groupe Hospitalier de Haute-Saône permet depuis fin 2018 d'accueillir des femmes victimes de violences soit sur réquisition judiciaire ou démarche volontaire. 229 victimes ont été prises en charge, dont 48 % de victimes de violences conjugales. En juillet 2021, une salle d'audition Mélanie pour les victimes de violences a été inaugurée et elle a permis 45 auditions de mineurs au sein de l'hôpital.



- 21 auteurs de violences conjugales ont été accueillis au sein du dispositif Auviv, soit 8 auteurs supplémentaires par rapport à 2020.
- 2 Téléphones Grave Danger (TGD) supplémentaires sont disponibles en Haute-Saône, pour un total de 8. Ces TGD sont attribués en continu pour une période de 6 mois minimum.
- Le dispositif de bracelets anti-rapprochement a été lancé en janvier 2021 par le Tribunal judiciaire de Vesoul. Le dispositif est composé d'un bracelet posé sur l'auteur des violences, et de deux terminaux d'appel : l'un remis à l'auteur ou auteur présumé des violences, l'autre remis à la victime.

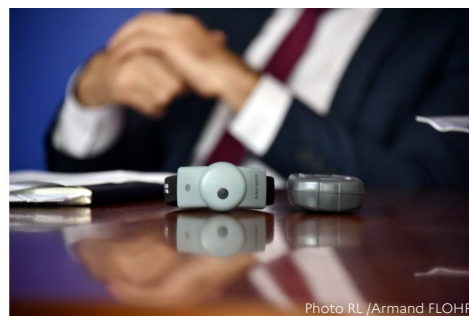


Photo RL/Armand FLOHR

Par ailleurs, plusieurs initiatives locales ont été mises en œuvre, notamment :

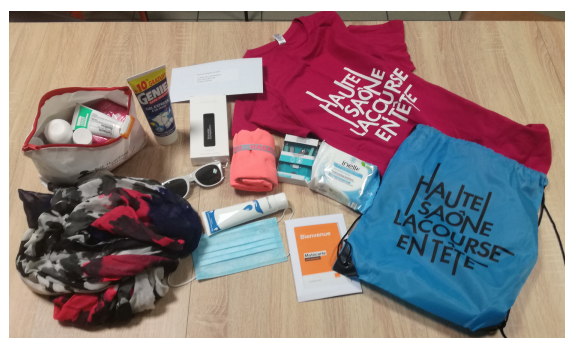
- En partenariat avec la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDDFE) et les partenaires locaux, le Groupement de gendarmerie de la Haute-Saône a créé le dispositif des cartes « QR VIF » : 40 000 cartes distribuées aux 600 gendarmes et 50 policiers du département, aux 345 maires du ressort de la compagnie de Vesoul, aux intervenantes sociales police/gendarmerie, aux associations de prise en charge des victimes.



Pour ce projet, le groupement a remporté pour la deuxième année consécutive le 2^o prix national de la prévention de la gendarmerie, trophée remis lors de la journée AGIR (Accompagnement par la Gendarmerie de l'Innovation, de l'Industrie et de la Recherche). Cette pratique a été retenue par le Préfet de région pour un déploiement sur l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté, en mars 2022.



- 100 sacs « prête à partir » ont été distribués aux partenaires en juillet 2021. Ce kit d'urgence comporte un sac à dos avec des produits d'hygiène de première nécessité ainsi qu'une carte SIM prépayée, un bon d'achat dans une épicerie solidaire et une carte avec les numéros utiles nationaux et locaux.



La création d'une Brigade de Protection de la Famille (BPF) au sein de la circonscription de police de Vesoul

Le 25 novembre 2021, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, a été créée une Brigade de Protection de la Famille (BPF), spécialisée dans le traitement des dossiers relatifs aux violences intra-familiales (VIF) : violences physiques, morales et sexuelles, harcèlements, menaces entre ex-conjoints ou plus largement dans la sphère familiale ainsi que des non-représentations d'enfant.

Objectif de cette nouvelle brigade : assurer le meilleur accueil possible des victimes de violences intrafamiliales et assurer un traitement rapide et fluide de la procédure judiciaire.

La création d'une Maison de Protection de la Famille (MPF) au point d'accueil gendarmerie de Pusey

Dans la continuité de cette volonté d'amélioration de la prévention et la protection des personnes vulnérables, le point d'accueil gendarmerie de Pusey accueille depuis janvier 2022, les permanences de la Maison de protection des familles (MPF). Cette unité est notamment spécialisée dans la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales, en lien avec les différents partenaires sociaux.

Cette MPF vise à être :

- Un interlocuteur unique pour tous les partenaires de la gendarmerie ;
- Une unité d'appui auprès des unités territoriales et des référents VIF ;
- Un outil de coordination des actions de prévention conduites par la gendarmerie.

L'installation d'une instance unique de gouvernance pour lutter contre les violences intrafamiliales

Un Comité Local d'aide aux Victimes, dans une formation spécifiquement dédiée aux violences intrafamiliales, a été installé le 3 décembre 2021 sous la présidence conjointe du préfet de la Haute-Saône et du procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Vesoul.

Objectif : mobiliser tous les acteurs de la lutte contre ces violences dans une instance stratégique unique.

2 Les atteintes aux biens

Les atteintes aux biens sont globalement stables en 2021 (3160 faits constatés contre 3114 en 2020). Parmi ces 3160 faits, 2592 concernent des vols sans violence (cambriolages, vols de véhicule). Ce type de vols se maintient sensiblement au même niveau qu'en 2020 (2599 faits).

3160 faits en 2021
3114 en 2020
3770 en 2019

Focus sur les faits de cambriolage

Le volume de cambriolages est en baisse de 4,5 % en 2021 avec 632 faits recensés dans le département, contre 662 en 2020. Sur ces 632 infractions constatées, 561 ont eu lieu en zone gendarmerie et 71 en zone police, 288 concernaient des habitations principales, et 204 des locaux industriels, commerciaux ou financiers.

Durant toute l'année, et particulièrement au moment de la période estivale, les forces de l'ordre ont maintenu une mobilisation forte dans la lutte contre les cambriolages, notamment par le biais de l'opération « Tranquillité vacances ».

Comme chaque année, les Haut-Saônois partant en vacances ont pu bénéficier d'un service de sécurisation et de surveillance de leur domicile à travers des patrouilles régulières. 209 personnes se sont déclarées auprès des services de police et de gendarmerie, aucun n'ayant eu à déplorer de cambriolages. Pour rappel, ce dispositif est mobilisable toute l'année sur inscription auprès des forces de l'ordre.

La lutte contre les cambriolages est une préoccupation constante des services de l'État. Sur l'ensemble du département, les effectifs présents sur la voie publique participent de jour comme de nuit à l'action de lutte contre ces délits en effectuant des patrouilles portées sur les sites ou les axes les plus sensibles à cette forme de délinquance.

Par ailleurs, leur action est renforcée par le développement des dispositifs de participation citoyenne et « voisins solidaires ». En effet, la prévention des cambriolages est l'affaire de tous. En Haute-Saône, 63 communes ont déjà signé des conventions et 12 autres sont en cours d'adhésion dont la commune d'Andelarrot qui signera le protocole de participation citoyenne ce lundi 14 mars 2022.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



3 La lutte contre les stupéfiants

Le nombre d'infractions à la législation sur les produits stupéfiants augmente en 2021 avec 343 infractions relevées contre 312 en 2020. Les infractions de trafic et de revente ont diminué d'environ 16 % (de 12 faits en 2020 à 10 en 2021). L'usage de stupéfiants a été constaté à 294 reprises en 2021, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2020 (269 faits constatés).

343 faits en 2021
312 en 2020
487 en 2019



Par ailleurs, plus de 200 amendes forfaitaires délictuelles ont été relevées en 2021.

Bilan de la CROSS

Pour lutter plus efficacement contre les stupéfiants, une cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants a été mise en place en Haute-Saône en septembre 2020 et est opérationnelle depuis le 1er octobre 2020. Cette structure, dont le chef de file est le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Haute-Saône, regroupe les services de la Sécurité Publique, des Douanes et la Section de Recherche.

La CROSS constitue une véritable avancée car elle permet un travail de mise en commun entre les services pour mieux cibler les trafics.

Le dispositif a conduit au démantèlement de plusieurs trafics de stupéfiants.

Outre le matériel permettant la culture, les quantités de stupéfiants saisies représentent pour 2021 : 1,3 kilogrammes (kgs) de cocaïne, 310 grammes d'héroïne, 46,5 kgs de résine de cannabis, 2,5 kgs d'herbe de cannabis, 756 pieds de cannabis et 1,7 kgs de MDMA.



Le 10 octobre 2021, après de longs mois de surveillance et d'identification, un réseau est démantelé. Ce réseau alimentait notamment deux points de revente sur le quartier du Montmarin à Vesoul. L'affaire a été réalisée en co-saisine avec la Gendarmerie nationale. Elle a permis l'interpellation de 7 personnes, dont 6 ont été écrouées.

Des stupéfiants (194 pieds de cannabis, 9 kg de résine de cannabis, 1 kg d'herbe de cannabis et un peu de cocaïne), du matériel servant à la production du cannabis, de l'argent (plus de 22 000 euros) 2 voitures, des jantes, des téléphones et 3 armes ont été saisies.



Ces procédures ont permis l'interpellation de 338 personnes (pour trafic, usage/revente et usage).

Les actions de démantèlement des points de revente

19 points de revente sont identifiés dans le département et font l'objet de contrôles réguliers par les forces de l'ordre.

4

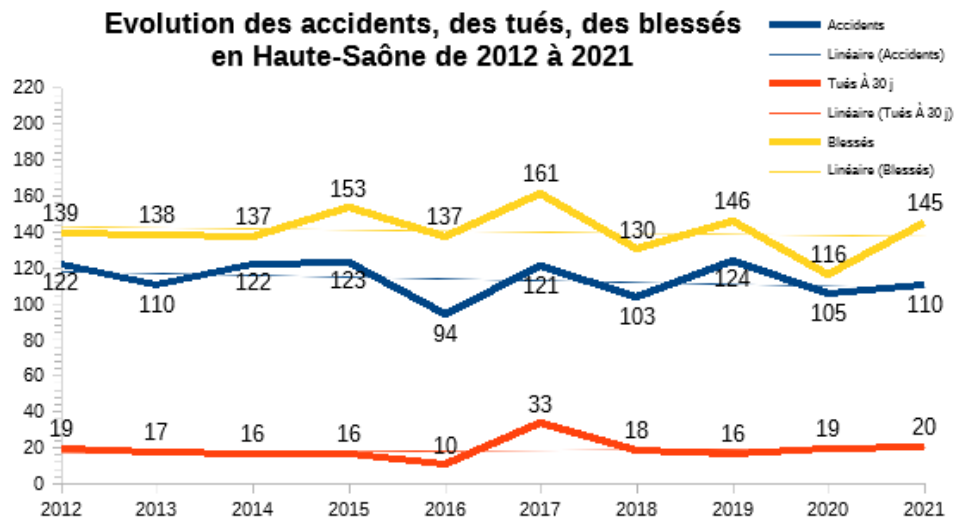
La sécurité routière

Après une année 2020, avec un résultat marqué par les périodes de confinement limitant les déplacements, l'année 2021 a elle aussi connu une particularité jamais vue auparavant : 5 mois de couvre-feu et un seul accident mortel entre le 1er janvier et la mi-mai. Malheureusement, les chiffres des années précédentes ont vite, trop vite été rattrapés.

20 morts
145 blessés
110 accidents

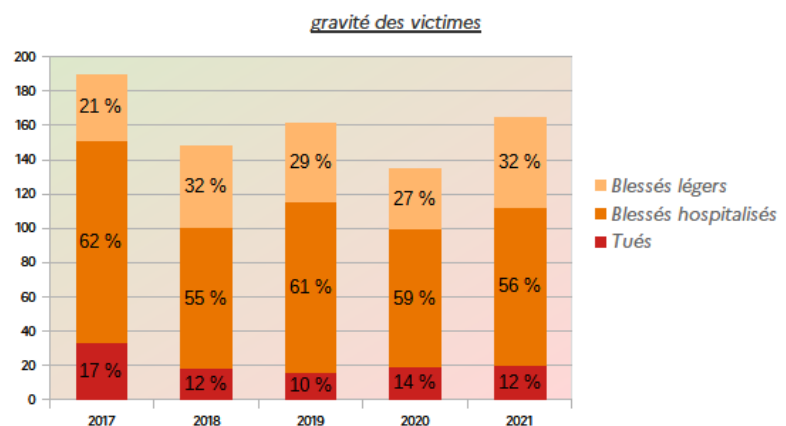
Après 32 accidents sur les 5 premiers mois, les 5 suivants en ont comptabilisé 66.

Accidentalité

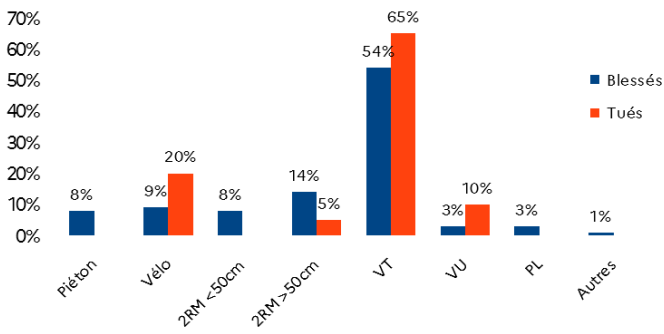


En 2021, 20 personnes ont perdu la vie sur les routes du département. C'est un décès de plus qu'en 2020. Sur les 10 dernières années, le nombre d'accidents stagne, mais le nombre de victimes augmente globalement.

L'évolution à la baisse de la gravité des accidents constatés depuis 2018 se poursuit.

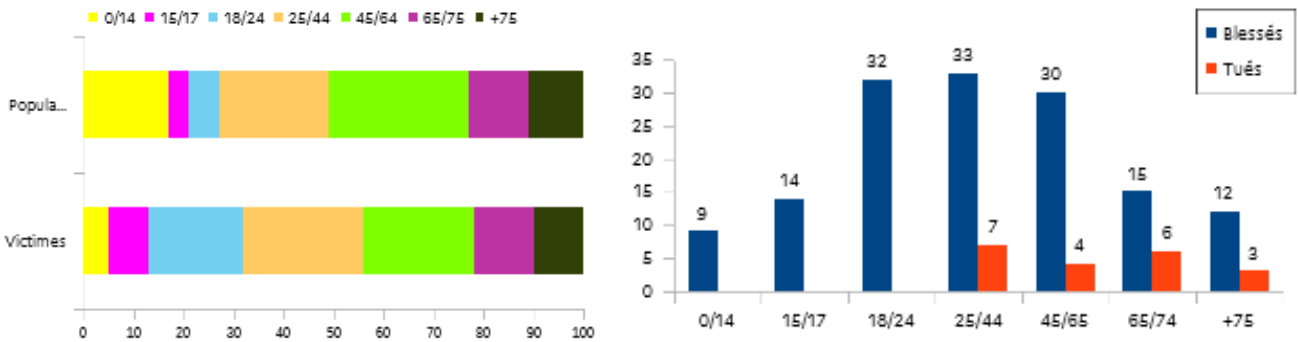


Répartition en fonction des usagers selon la gravité des accidents



46 % des accidents impliquent un usager vulnérable (piéton, vélo ou deux roues motorisé), et ceux-ci représentent 34 % des victimes. Les cyclistes en particulier sont impliqués dans 13 % des accidents, et représentent 20 % des tués et 9 % des blessés.

Répartition des impliqués par âge

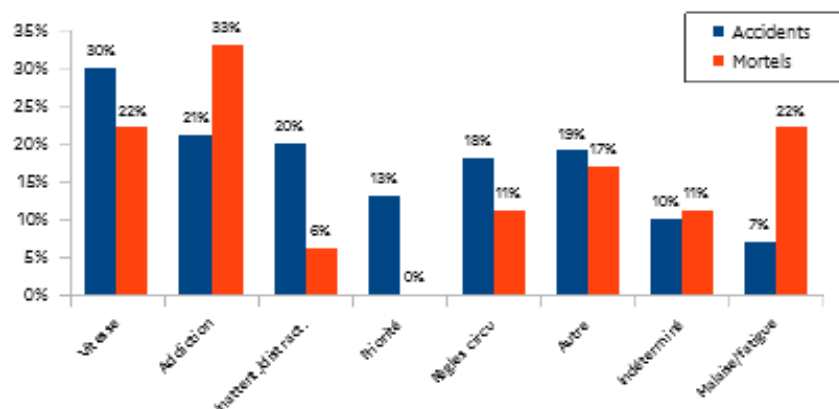
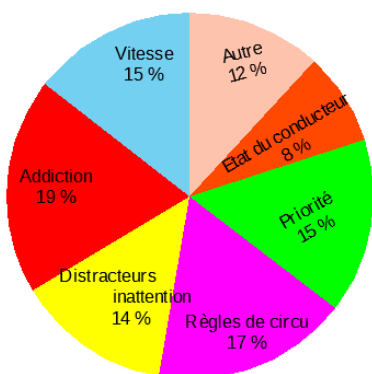


Les impliqués dans les accidents montrent toujours une surreprésentation des jeunes avec 19 % des victimes qui ont entre 18 et 24 ans alors qu'ils ne représentent que 6 % de la population. Ces chiffres sont en diminution, et sur 32 victimes, il n'y a eu aucun décès constaté en 2021. Les plus de 65 ans représentent 22 % des victimes et 45 % des tués.

Les hommes sont deux fois plus victimes que les femmes (70 % contre 30 % pour les femmes) et sont les présumés responsables de près de 80 % des accidents. Sur les 3 femmes décédées, deux étaient des passagères.

Globalement, plus les accidents sont graves, plus la part des hommes est forte : 85 % des décès, 70 % des blessés graves et 63 % des blessés légers sont masculins.

Répartition par causes



La principale cause des accidents reste la vitesse excessive ou inadaptée (30 % des accidents de 2021 et 22 % des accidents mortels). Par ailleurs, les accidents mortels dû à un malaise reste à un niveau très élevé et représente 22 %.

Bilan des activités de contrôles réalisées par les forces de l'ordre

En Haute-Saône, en 2021, 1 540 personnes se sont vues retirer ou suspendre leur permis de conduire pour cause d'alcoolémie ou de consommation de stupéfiants. Néanmoins, le bilan des contrôles d'alcoolémie et de stupéfiants réalisés par les forces de l'ordre en 2021 laisse apparaître un changement dans le comportement des usagers de la route en Haute-Saône puisqu'à nombre de contrôles identiques, les taux de tests positifs diminuent.

En matière de vitesse, les infractions constatées par le programme du contrôle automatisé (CSA) ont fortement augmenté, essentiellement à la fin de la période de couvre-feu (+ 60 % d'infractions entre avril et mai). Les suspensions pour délit de vitesse ont augmenté de 30 % par rapport à 2020, passant de 420 à 548 en 2021.

Le lancement des opérations de reconnaissance des voitures-radar externalisées

L'année 2021 a marqué le début des travaux de reconnaissance et d'analyse préalable à la mise en œuvre de l'externalisation de la conduite des voitures radars, mission jusqu'alors réalisée par les forces de l'ordre.

Les parcours réalisés et les plages horaires de contrôle ont été fixés par les services de l'État, en fonction des critères d'accidentalité locale, principalement sur les portions de route où sont relevées des vitesses excessives qui sont à l'origine d'accidents et sur tous les types de réseaux (routes nationales, départementales ou communales).

En Haute-Saône, le dispositif est entré en fonction le 17 janvier 2022.

Des actions de sensibilisation

Malgré une année encore perturbée par la crise du Covid-19, les services de l'État, les intervenants et les partenaires ont soutenu une activité de terrain essentielles pour continuer à sensibiliser les usagers de la route.

Ainsi, une vingtaine de journées ont été animées par les partenaires départementaux auxquelles se sont ajoutées 47 journées d'actions de prévention animées par les intervenants départementaux de sécurité routière bénévoles :

- La pièce de théâtre « Crépuscule », organisée au lycée Luxembourg à Vesoul.
- 35 000 sets de tables ont également été déployés dans les restaurants de Haute-Saône à l'été, ainsi que 13 000 sous-bocks pour les fêtes de fin d'année sur le risque alcool.





- Enfin, de nouvelles relations ont été développées dans le monde du travail lors d'actions spécifiques pour les salariés réalisées dans le cadre du risque professionnel.

- 13 stages infractionnistes (390 stagiaires) et 6 stages citoyenneté ont été organisés.



Une proximité et des partenariats renforcés

L'arrivée de renforts au commissariat de police de Vesoul

A la suite des annonces du Président de la République, 23 postes de policiers en renfort ont été affectés à la circonscription de sécurité publique de Vesoul. 14 gardiens de la paix issus de la 259ème promotion de l'école de police sont arrivés dès le mois d'août.

Ce renfort d'effectif a permis d'améliorer de façon notable le fonctionnement du commissariat et, par conséquent, la qualité du service rendu à la population, avec une présence accrue des forces de l'ordre sur la voie publique en proximité par des patrouilles pédestres, ou VTT, mettant en œuvre la police de sécurité du quotidien pour lutter plus efficacement contre les incivilités et consolider les liens avec les citoyens.

9 nouveaux gardiens sont arrivés au début du mois de février pour atteindre un total de 23 renforts.

La signature du premier contrat de sécurité intégrée de la Haute-Saône

Michel Vilbois, préfet de la Haute-Saône, Arnaud Grécourt, procureur de la République de Vesoul, Liliane Ménissier, directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Haute-Saône, et Alain Chrétien, maire de Vesoul, ont signé le premier contrat de sécurité intégrée (CSI) de Haute-Saône lundi 14 mars 2022.

Cette coopération marque une volonté réciproque de l'État et de la ville de Vesoul d'initier un nouvel outil partenarial afin de prévenir et lutter contre les phénomènes de délinquance et participer ainsi à la tranquillité publique.

Ce contrat de sécurité est construit autour de 6 axes prioritaires pour lutter contre les différentes formes d'insécurité qui touchent les habitants : la sécurité intérieure, la justice, la prévention de la délinquance, les mineurs et l'éducation, la lutte contre la radicalisation et le séparatisme et les transports.

Un CSI sera également signé à l'échelle de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt en collaboration avec les préfets et élus du territoire.

Une nouvelle forme d'empreinte territoriale à Mélisey

Une réorganisation territoriale de la gendarmerie sur le secteur des 1000 Étangs a été décidée afin d'améliorer l'empreinte territoriale de la gendarmerie tout en offrant de meilleures conditions d'accueil du public et d'hébergement des militaires et de leurs familles.

Ainsi, un protocole a été signé le 12 janvier 2022 entre le ministre de l'Intérieur, le directeur général de la gendarmerie nationale et le président de la communauté de communes des 1000 Étangs pour définir une offre de sécurité sur-mesure fondée sur un accueil au sein de l'espace France Services, et des actions par lesquelles la gendarmerie renforce sa présence sur le territoire.

Outre la construction de ce point d'accueil à Mélisey et d'une nouvelle gendarmerie à Champagny, le ministre de l'Intérieur, a également annoncé, la création de trois brigades de gendarmerie supplémentaires en Haute-Saône pour les cinq années à venir.



Le lancement du dispositif #Présentspourlesélus

Dans la continuité de cette empreinte territoriale renforcée de la gendarmerie, Michel Vilbois, préfet de la Haute-Saône, et le colonel Thierry Crampé, commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Saône, ont lancé lundi 13 décembre 2021 l'opération « Présents pour les élus ».

Cette opération à destination des élus vise à mieux répondre à leurs attentes et préoccupations de terrain. Les maires étant les premiers partenaires des gendarmes, il s'agit donc pour la gendarmerie d'accompagner et de soutenir les élus Haut-Saônois dans l'exercice de leurs prérogatives de sécurité.

Ainsi, un questionnaire a été transmis aux maires de Haute-Saône en décembre 2021 afin de connaître leur perception du service rendu par la gendarmerie, et à travers eux, mieux répondre aux attentes de la population.

Début mars 2022, la restitution des travaux a permis d'identifier plusieurs mesures autour de 3 axes d'amélioration :

- le renforcement des échanges d'informations, avec le dispositif « Alerte 70 »,
- l'accroissement de la présence de la gendarmerie,
- la facilitation du règlement des incivilités et désordres sociaux qui nuisent au quotidien des habitants.

Un renforcement des moyens matériels des forces de l'ordre

Afin que les forces de l'ordre puissent répondre dans les meilleures conditions à leurs missions quotidiennes, le ministère de l'Intérieur a entrepris un renouvellement du parc automobile et cycliste de la gendarmerie et de la police.

Ainsi, le commissariat de police de Vesoul a reçu une Peugeot 5008, une voiture hybride ainsi que 6 vélos électriques. Le commissariat de Héricourt a également été doté d'un nouveau véhicule Peugeot 5008. De son côté, le groupement de gendarmerie a bénéficié de 41 nouveaux véhicules dont 2 électriques ainsi que 8 vélos électriques.

Ces nouveaux moyens permettront aux forces de l'ordre d'être davantage au contact de la population.

6

La sécurisation des grands événements dans le contexte Covid

Si la crise sanitaire a contraint au report et à l'annulation de nombreux événements cette année encore, la sécurisation des rassemblements et l'ordre public ont été assurés en veillant à leur adaptation au regard du contexte.

La base aérienne de Luxeuil-les-Bains a accueilli les 18 et 19 septembre 2021 l'unique meeting aérien de France. Plus de 30 000 visiteurs sont venus voir la prestation des Ambassadeurs de l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE), notamment celle de la Patrouille de France (PAF), dans le respect des mesures sanitaires et de sécurité spécifiques mises en place pour l'occasion.



Autre événement d'envergure, le Slow up de la Vallée de l'Ognon, invitation à la mobilité douce, a nécessité une coordination importante entre les services de l'État et le département de la Haute-Saône, notamment dans la mise en œuvre des mesures de sécurité liées à la fermeture des routes à la circulation automobile.

L'année 2021 a également marqué le retour de la foire de la Sainte-Catherine, dans le cadre d'un protocole sanitaire renforcé.

Enfin, les services de l'État se préparent activement depuis déjà plusieurs mois pour construire le dispositif de secours et de sécurité des deux Tours de France cyclistes, événements populaires majeurs qui rassembleront des milliers de personnes les 8 et 31 juillet prochains.



CONTACT PRESSE

Service communication

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr